

Créée en juin 1980, l'Association Française de Droit de l'Urbanisme (A.F.D.R.U.) regroupe, à l'heure actuelle, la quasi totalité des juristes-urbanistes. Elle est ouverte à tous les diplômés de droit justifiant d'une spécialisation en urbanisme, que celle-ci résulte d'une pratique professionnelle ou de la possession d'un diplôme approprié.

Ses membres, qui n'y sont admis que sur la base d'un examen très strict de leur dossier, proviennent des horizons professionnels les plus divers : université, secteur privé (avocats, consultants, bureaux d'études, promoteurs, notaires, etc...) et secteur public (parlementaires, magistrats, fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ou des collectivités locales, etc...).

L'Association Française de Droit de l'Urbanisme s'est fixé plusieurs objectifs :

- Liaison entre les spécialistes du droit de l'urbanisme, afin de favoriser l'échange d'informations et d'expériences.
- Fonction de "société savante" visant à encourager, en la coordonnant, la recherche en droit de l'urbanisme.
- Affirmation de la spécificité du droit de l'urbanisme, dont l'application requiert l'intervention de véritables experts, tant au niveau des collectivités locales qu'à ceux de l'Etat et des entreprises privées.
- Action auprès des pouvoirs publics en vue de parvenir à une formulation moins complexe des règles du droit de l'urbanisme.

Pour tous renseignements, écrire à :
ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT DE L'URBANISME
Institut d'Urbanisme de Paris
Université de Paris XII
Avenue du Général de Gaulle - 94010 CRETEIL CEDEX

Prix 38 F.

ÉDITIONS DU S.T.U.

ISBN 2.11.081-900-6

S O M M A I R E

	<u>PAGES</u>
1 - <u>OBJECTIFS GESTION DES ATELIERS</u>	1
11 - LES AXES GENERAUX	1
12 - LES DOMAINES D'INTERVENTION DES ATELIERS	1
13 - OBJECTIFS DU RESPONSABLE DES ATELIERS	4
2 - <u>LES STRUCTURES POUR LA GESTION DES ATELIERS</u>	6
21 - STRUCTURES POSSIBLES	6
22 - LOCALISATION	6
23 - GESTION	7
24 - RÉFLEXIONS POUR LA STRUCTURE	8
3 - <u>LES MÉTHODES DE TRAVAIL</u>	10
31 - LES DOMAINES CONCERNÉS	10
32 - TECHNIQUE ET PERSONNEL	10
33 - LES FRAIS À PRENDRE EN COMPTE	11
34 - CALCUL DES PRIX DE REVIENT	12
35 - GESTION DES STOCKS ET DES APPROOS	17
4 - <u>LES PROCÉDURES DE GESTION</u>	19
41 - SCHÉMA DE PRINCIPE GLOBAL	19
42 - L'ORDRE DE SERVICE	20
43 - IMPUTATION DES TRAVAUX ET DES MATIÈRES	21
44 - VALORISATION	21
45 - SUIVI PAR ATELIER	22
46 - SUIVI PAR UTILISATEUR DESTINATAIRE	22

	<u>PAGES</u>
5 - <u>MOYENS</u>	23
51 - REMARQUES	23
52 - CHOIX DES MOYENS	23
53 - PISTES DE RÉFLEXION POUR LE CHOIX DES MOYENS	23
6 - <u>LES POINTS CLÉS DE LA DÉMARCHE</u>	25
61 - L'ORGANISATION DOIT ÊTRE CONÇUE PAR LE GESTIONNAIRE	25
62 - TOUJOURS GARDER À L'ESPRIT LE COÛT DE LA RÉALISATION	25
63 - AVOIR UNE DÉMARCHE RIGOUREUSE	25
64 - INFORMER LE PERSONNEL	26